



VILLE D'OYONNAX

Jacques GOBET
Maire d'OYONNAX

JG/CV

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OYONNAX, le 10 mai 2007

« Les Ogres de Barback »
Madame Virginie HUREL, Présidente
242 avenue Jean Jaurès
95 100 ARGENTEUIL

Madame la Présidente,

J'ai, dès le dimanche 6 mai au matin, été informé de l'incident qui a eu lieu au Centre Culturel lors du spectacle donné le samedi 5 mai au soir par les « Ogres de Barback », incident au cours duquel le spectacle a servi de prétexte à une action de propagande politique dirigée contre l'un des candidats à l'élection présidentielle, Nicolas SARKOZY, et en faveur de son adversaire, Ségolène ROYAL.

Cet incident appelle 4 remarques de ma part :

1. La prise de position publique a violé la neutralité républicaine qui doit avoir cours à l'intérieur des bâtiments publics.
2. Au moment des faits, la campagne officielle était close depuis la veille à minuit, ce qui constitue une circonstance aggravante.
3. La prise de position des artistes a heurté et choqué les convictions d'une partie importante du public qui n'a pas manqué, dès le lendemain et les jours suivants, de m'en faire part.
4. Cette intervention intempestive autant que mal venue a eu lieu au cours d'un spectacle pour lequel les artistes étaient payés par la Ville d'Oyonnax : elle a donc eu lieu aux frais des contribuables locaux d'une ville où les électeurs ont voté SARKOZY à près de 60 %.

Sur ces 4 points, j'exige des explications écrites de la part des artistes des « Ogres de Barback »

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le Maire,



J. GOBET

Les OGRES de BARBACK

242 Avenue Jean Jaurès - 95100 ARGENTEUIL

Monsieur,

Dans votre courrier, vous vous permettez d'exiger une réponse de notre part. Mais qui êtes-vous donc et quelle saurait être votre légitimité pour exiger quoi que ce soit d'artistes, aussi libres que n'importe lequel des citoyens de ce pays ?

Tout d'abord sachez, Monsieur, que la personne qui vous a informé ne semble pas en mesure d'apprécier correctement le sens des mots. En effet, il n'y a eu aucun « incident » lors de notre représentation. Un passage vidéo de notre spectacle, non relayé par la moindre intervention orale des membres de notre groupe qui plus est [ce qui serait pourtant notre légitime droit d'expression], a semble-t-il dérangé l'un(e) des élu(e)s de votre commune. Cela s'arrête là.

Vous conviendrez, Monsieur, qu'il n'y pas lieu ici de parler d'« incident ».

Si, donc, nous avons choisi de répondre à cette missive hargneuse et foncièrement creuse en termes d'argumentation, c'est pour vous rappeler à notre tour quelques évidences qui semblent vous échapper :

Il est profondément dommage qu'un élu de la République ignore que le principe de neutralité républicaine ne s'applique, bien évidemment, qu'aux agents de l'Etat dans l'exercice de leurs fonctions. C'est, en outre, un principe applicable aux personnes et non aux lieux, que ceux-ci soient publics ou non.

Le problème, Monsieur, tient dans le fait que vous mélangez malheureusement un certain nombre de choses pour servir votre propos, qui s'en trouve, du coup, profondément décrédibilisé.

Ainsi, la date de clôture de la campagne officielle ne concerne qu'une minorité de catégories, dont les principales sont les partis politiques ou associations affiliées à ceux-ci, et à quelques autres [audiovisuel, notamment].

Vous serait-il également venu à l'esprit d'interdire, entre le vendredi 4 mai à 23h59 et le dimanche 6 à 20h, à vos contribuables, citoyens au même titre que nous, de débattre de politique là où ils le veulent ?

Vous affirmez ensuite qu'une partie importante du public aurait été heurtée dans ses convictions : notre groupe, puise une part de sa reconnaissance dans le fait de véhiculer à travers ses chansons des valeurs d'humanisme, de générosité et de tolérance.

Ce que vous écrivez ne saurait donc recouvrir la moindre réalité. Il faut avoir été absent ce soir-là pour oser poser sur le papier de telles aberrations ! Surtout, depuis quand les artistes, peu importe le champ dans lequel ils évoluent, doivent-ils prendre garde à ne heurter personne ? À vous entendre, nombre d'auteurs de théâtre ou de chansons devraient être interdits de représentation dans votre ville (nous vous épargnons cette liste).

Vous manifestez là une approche de la culture quelque peu effrayante. La prise de position reste, qu'elle aille ou non dans le sens du pouvoir en place, indispensable à toute démocratie. Croyez bien que nous en sommes désolés pour vous, Monsieur, mais c'est ainsi.

Enfin, et c'est la cerise sur cet indigeste gâteau, vous brandissez un argument particulièrement novateur. Une ville devrait, pour les dépenses qu'elle prend en charge au niveau culturel tout au moins, tenir compte, en pourcentage, de l'orientation politique de ses habitants. Il vous faudrait donc accueillir, à cachet équivalent, trois spectacles estampillés « de droite » pour deux autres que vous présenteriez « de gauche ». L'école républicaine nous avait pourtant appris qu'un édile doit raisonner en terme d'intérêt général plutôt que d'orientation partisane.

Et, tant qu'à être cohérent, vous devriez commencer par débaptiser votre Centre Culturel Aragon, pour lui substituer celui de Johnny Hallyday ou de Doc Gynéco.

Monsieur, nous ne vous saluons pas.

PS : Il va de soi que nous entendons donner une certaine publicité à votre courrier. A bon entendre...

Les Ogres de Barback